



Éducation pour tous Cadre d'action pour l'Afrique subsaharienne

L'éducation pour la renaissance
de l'Afrique au XXI^e siècle

Adopté lors de la Conférence de l'Afrique subsaharienne
sur l'Éducation pour tous
Johannesburg, Afrique du Sud, 6-10 décembre 1999



I. Préambule

Si le siècle prochain doit être celui de l'Afrique, celui du progrès économique et social du peuple africain, marqué par la paix et le développement durables, alors le succès de cette entreprise dépend de la réussite de nos systèmes éducatifs. En effet, aucun pays au monde n'a jamais atteint le développement durable sans un système éducatif efficace, sans un enseignement primaire solide et universel, sans un enseignement supérieur et une recherche efficaces, sans l'égalité des chances en matière d'éducation.

Président Thabo Mbeki, Allocution liminaire, Conférence sur « L'éducation pour la renaissance de l'Afrique au XXI^e siècle », Johannesburg, Afrique du Sud, 6 décembre 1999.

Alors que nous approchons de la fin du XX^e siècle, nous, les Ministres de l'éducation, représentants de la société civile et organismes de développement international, avons décidé de nous réunir à Johannesburg pour faire le bilan des progrès accomplis sur la voie des objectifs de l'Éducation pour tous adoptés en 1990 par la Conférence de Jomtien. Nous devons saisir cette occasion pour relancer le processus de rénovation de nos systèmes éducatifs. Seul ce processus permettra à notre continent de relever avec succès les défis du XXI^e siècle. Nous adoptons par la présente un Cadre d'action sous le thème de « *L'éducation pour la renaissance de l'Afrique dans le contexte d'une économie, d'une communication et d'une culture mondialisées.* »

Nous sommes conscients des formidables efforts déployés par les pays de l'Afrique subsaharienne pour atteindre les objectifs fixés lors de la Conférence mondiale sur l'Éducation pour tous de Jomtien, en dépit des multiples obstacles et de conditions exceptionnellement difficiles. La présence en un seul et même lieu de tous les principaux acteurs de l'éducation, venus des quatre coins de notre vaste continent, a été pour nous l'occasion de procéder, pour la première fois dans l'histoire, à un bilan global de l'état de l'éducation, sous de multiples angles. Ces dix dernières années, les meilleurs résultats en matière d'éducation ont été enregistrés dans les pays qui se sont engagés dans un processus exhaustif de réforme et de reconstruction à la suite de conflits les ayant déchirés ; à l'opposé, des reculs ont été enregistrés dans les pays aux prises avec des guerres et des conflits civils, soit près d'un tiers des pays de la région.

Les systèmes éducatifs dans nombre de pays d'Afrique, reposant sur des infrastructures matérielles et institutionnelles fragiles, sont vulnérables aux risques de catastrophes, naturelles ou provoquées par l'homme. Celles-ci entravent les progrès et, parfois même, font perdre le bénéfice des progrès difficilement accomplis. Nombreux sont les pays qui ont éprouvé des difficultés du fait de la mise en œuvre de sévères programmes d'ajustement économique, de

l'alourdissement du fardeau de la dette, des distorsions du système économique mondial, de la mauvaise gouvernance, du manque ou de la mauvaise utilisation des ressources, ainsi que de la sécheresse et des inondations. En outre, la pandémie du VIH/sida et les conflits armés ont continué de retentir négativement sur l'éducation en Afrique.

En dépit des efforts remarquables accomplis pour que chaque enfant ait accès à une éducation de base de qualité, nous tenons à souligner que seuls quelque 10 pays ont atteint l'enseignement primaire universel. Si les taux de scolarisation ont considérablement augmenté dans nombre de pays, il n'a pas été possible de répondre à la croissance démographique et à la migration rurale vers les villes. Ce qui laisse supposer une stabilité par rapport à la taille de la population. C'est uniquement dans les régions urbaines que les enfants (et seuls les plus privilégiés d'entre eux) peuvent bénéficier de programmes de soins et de développement de la petite enfance. Si l'on en croit les estimations des pays concernés, entre 1990 et 1998, le taux net de scolarisation (TNS) des garçons a progressé de 9 %, s'établissant à 56 %, et celui des filles de 7 % pour se situer à 48 %¹ pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. Toutefois, ces chiffres recouvrent de grandes disparités d'une sous-région à l'autre. Ainsi, dans les pays de l'Océan Indien, les filles comme les garçons ont déjà atteint des taux nets de scolarisation de plus de 70 %. Les progrès les plus remarquables ont été ceux de l'Afrique de l'Est (à l'exception de la Somalie), où le taux net de scolarisation des garçons a progressé de 27 % (pour atteindre 60 %) et celui des filles de 18 % (pour atteindre 50 %) et de l'Afrique australe, avec une hausse de 16 % pour les garçons (pour atteindre 58 %) et une véritable explosion pour les filles, avec une augmentation de 23 % (pour atteindre 76 %)². Les progrès enregistrés dans les régions en paix d'Afrique centrale et occidentale ont été anéantis par la terrible régression des pays en guerre. Les données disponibles indiquent qu'à l'heure actuelle environ 40 % des filles et 50 % des garçons sont scolarisés en Afrique de l'Ouest, les pourcentages correspondants étant de 50 % pour les filles et de 60 % pour les garçons en Afrique centrale. Toutefois, la réalité pourrait bien être très inférieure à ces estimations, dans la mesure où un certain nombre de pays en guerre dans cette région du continent n'ont pas été en mesure, ces dernières années, de recueillir des données.

Sur les 41 millions d'enfants d'âge scolaire qui ne sont pas scolarisés, 56 % sont de sexe féminin. C'est en Afrique australe que l'égalité entre filles et garçons est la plus respectée : de nombreux pays ont pratiquement universalisé l'enseignement primaire universel et enregistrent des taux élevés d'alphabétisation adulte. C'est à l'extrémité sud du Sahara que les disparités entre les sexes sont les plus frappantes, puisqu'il arrive que le taux de scolarisation des filles atteigne à peine la moitié de celui des garçons.

1. Si l'on se rapporte aux estimations démographiques de l'ONU, le taux net de scolarisation des garçons a progressé de 10 % pour s'établir à 67 % et celui des filles de 8 %, passant à 58 % en 1998. Cet écart est dû aux taux de croissance démographique dont on a fait l'hypothèse dans les projections intercensitaires. S'agissant du taux net de scolarisation, les estimations de l'ONU sont généralement inférieures de près de 10 % pour les garçons et les filles à celles des pays concernés.

2. Le fait que, dans cette région, les garçons aient un taux de scolarisation plus faible s'explique par les différences de coûts d'opportunité dans les pays où les industries minières recrutent surtout une main-d'œuvre masculine sans instruction.

Par ailleurs, on enregistre dans cette même région de faibles taux d'alphabétisation des adultes et de mauvaises conditions économiques. Cependant, une fois à l'école, la probabilité pour les garçons d'arriver jusqu'à la fin de leur cinquième année de scolarité est de 70 %, contre 69 % pour les filles. On constate également de fortes disparités selon les sous-régions. En règle générale, lorsque les taux de scolarisation et d'alphabétisation sont élevés, l'égalité entre garçons et filles est la règle. Dans les cas où, par contre, ces deux taux sont faibles, les filles ont le plus souvent un taux d'espérance scolaire inférieur à celui des garçons.

Le nombre d'enfants abandonnant l'école a connu ces dernières années une inquiétante progression, en raison essentiellement de l'augmentation des coûts et des conflits armés. La majorité de ces enfants sont originaires de régions rurales et reculées, handicapés, réfugiés ou déplacés à l'intérieur de leur propre pays, contraints de travailler, membres de minorités ethniques, touchés par le VIH/sida, victimes de conflits et de situations d'urgence – situations qui génèrent un nombre croissant d'orphelins. Les pauvres des zones rurales continuent à émigrer vers les villes, où les écoles sont déjà surchargées.

L'accès à l'éducation est limité, la qualité de l'enseignement reste médiocre et les programmes scolaires sont souvent éloignés des besoins des apprenants et impropres à contribuer au développement social, culturel et économique. Alors que les secteurs de l'industrie et des services émergents ont besoin, pour être concurrentiels, d'entrepreneurs, de gestionnaires, d'une main-d'œuvre qualifiée et de spécialistes, nos systèmes éducatifs d'un autre temps continuent à produire des diplômés dépourvus des connaissances et des compétences requises pour le développement de l'emploi et de l'entreprise.

La majorité de notre population n'a toujours pas accès à l'électricité, à l'eau potable et aux médicaments. Pour remédier à cette situation, nous avons besoin des savoir-faire en matière de procédés industriels de base tels que la mise au point, la fabrication, la commercialisation et la distribution de produits. Des partenariats entre établissements pédagogiques, centres de recherche et industries permettraient de nous doter de capacités locales et de trouver nous-mêmes des solutions à nos besoins fondamentaux. Cependant, la confiance indispensable pour forger ces partenariats authentiques entre les principaux acteurs du développement de l'éducation et de l'industrie est au plus bas.

Ayant pris part à l'évaluation la plus globale jamais menée en Afrique, nous reconnaissons l'ampleur des tâches à mener en matière d'éducation et de gestion. Nous devons être en mesure d'innover tout en tenant compte des disparités et de l'éventail de solutions possibles pour répondre à des besoins en évolution. Il est impératif de développer les capacités en planification et en gestion. Actuellement encore, le personnel des ministères africains a, dans sa majorité, été formé à l'étranger. Il est de notre devoir d'instaurer de réels changements et d'apporter des réponses aux crises et aux impératifs d'ajustement. Pour ce faire, nous devons forger un mécanisme de partenariat professionnel et mettre en place un processus démocratique pour arriver à un consensus en matière d'objectifs et de stratégies à divers niveaux, de la formulation politique à la mise en œuvre.

Pour relever ces défis, il est tout aussi important et certainement plus positif de tirer les leçons des multiples pratiques et politiques ayant fait la preuve de leur efficacité dans le contexte africain :

- ▶ un accès plus rapide à l'éducation avec, en particulier, des politiques d'équité favorisant la scolarisation des filles et des femmes, notamment grâce à des programmes de discrimination positive ;
- ▶ la participation de la communauté aux prises de décision et à la gestion de l'école ;
- ▶ l'emploi d'enseignants originaires de leur communauté ;
- ▶ une réforme des programmes scolaires afin qu'ils répondent aux besoins et contextes locaux ;
- ▶ la fourniture de matériels didactiques et de manuels scolaires à des prix abordables ;
- ▶ le recours à la langue maternelle comme langue d'enseignement ;
- ▶ l'utilisation de l'école en tant que centre d'apprentissage communautaire ;
- ▶ un processus d'évaluation fondé sur le paradigme « action-recherche-action » ; et
- ▶ des statistiques et une gestion des données en vue d'applications dans le domaine de la planification, de l'évaluation, etc.

Le succès retentissant de l'exercice du Bilan de l'Éducation pour tous à l'an 2000, auquel ont participé la quasi-totalité des pays d'Afrique subsaharienne, témoigne bien de la capacité des organisations, des institutions et des experts africains à forger de véritables partenariats. Nous avons bien l'intention de tenir compte désormais des facteurs essentiels qui distinguent la réussite de l'échec lorsque nous serons appelés à formuler des stratégies pour surmonter les obstacles et atteindre nos objectifs.

Nous sommes plus que jamais convaincus que le développement des ressources humaines, en l'occurrence l'éducation, constitue la condition stratégique *sine qua non* à remplir si l'on veut donner aux peuples d'Afrique les moyens de participer pleinement à l'économie mondialisée du XXI^e siècle et de tirer parti des progrès et des occasions qui la caractériseront. A ce stade de notre développement, nous avons quelques raisons d'être optimistes étant donné les récents progrès politiques et sociaux qui nous ont permis d'augmenter les investissements en faveur de l'éducation dans certaines régions du continent et des formidables possibilités qu'offrent les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Dans la mesure où il pourra s'appuyer sur une infrastructure nationale et compter avec un corps enseignant compétent et des matériels d'apprentissage élaborés, le secteur de l'éducation devra s'attaquer à des problèmes sociaux urgents comme celui du VIH/sida et de la violence qui menacent d'anéantir nos progrès et de réduire à néant nos perspectives d'avenir.

A l'heure du bilan des dix années écoulées depuis la Déclaration de Jomtien et des quatre années depuis la réunion à la mi-décennie d'Amman, nous sommes tout à fait conscients qu'il est impératif d'exiger un véritable changement de paradigme et des investissements beaucoup plus importants en matière d'éducation si nous voulons vraiment réaliser notre vision de la Renaissance africaine.

C'est pourquoi nous, Ministres de l'Éducation, représentants de la société civile et organismes de développement international :

Réaffirmons que l'éducation constitue un droit fondamental et un besoin essentiel pour tous les enfants, les jeunes et les adultes africains, y compris les personnes qui souffrent d'invalidités, conformément aux dispositions des instruments internationaux dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Charte africaine des Droits de l'homme et des peuples et la Convention sur les droits de l'enfant et les recommandations de la Conférence de Salamanque ;

Reconnaissons qu'une éducation de qualité est une condition préalable pour que les Africains aient les moyens de participer pleinement à une économie mondialisée et de tirer parti des technologies de communication modernes ;

Notons que l'éducation de base doit être revue pour devenir inclusive, pertinente et respectueuse de l'égalité entre les sexes, et que des efforts doivent être déployés pour accroître la participation des filles et des femmes à l'éducation par le biais notamment d'une discrimination positive ;

Nous engageons à supprimer tous les obstacles (d'ordre social, culturel, économique, politique et juridique) qui empêchent les enfants, les jeunes et les adultes africains d'avoir accès à une éducation de qualité et d'atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration de Jomtien sur l'Éducation pour tous ;

Reconnaissons que la pandémie de VIH/sida, l'aggravation de la pauvreté, la guerre et les conflits civils constituent autant d'obstacles majeurs à la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous et, qu'à ce titre, ils doivent être considérés comme des domaines d'action prioritaires dans la région ;

Reconnaissons la nécessité que les systèmes éducatifs fournissent à tous les peuples d'Afrique la possibilité d'acquérir les compétences et les connaissances dont ils ont besoin pour accéder aux technologies de l'information et de la communication et s'en servir ;

Reconnaissons que le développement des systèmes d'éducation sur le continent doit reposer sur les systèmes de connaissance, les langues et les valeurs locaux ; et

Reconnaissons qu'il convient de réformer les programmes d'enseignement pour donner aux enfants, aux jeunes et aux adultes une éducation de qualité qui leur permette d'apprécier la diversité, la richesse et le dynamisme de nos cultures, dans le but de nous libérer de la dépendance psychologique, économique et technologique.

Après avoir dressé ce tableau général et affiné notre vision, nous déciderons de nos politiques et programmes et mobiliserons partenariats et ressources afin de faire de la Renaissance de l'Afrique au XXI^e siècle une réalité.

2. La nouvelle vision d'une Renaissance africaine

Nous souhaitons que le XXI^e siècle soit celui de la renaissance d'une Afrique vivante, resplendissante dans la diversité de ses cultures, de son histoire, de ses langues et de ses arts, unie dans sa volonté de mettre un terme à la marginalisation de notre continent, mis à l'écart du progrès et du développement du monde. Une Afrique démocratique, qui aura triomphé du colonialisme, de l'apartheid et de l'oppression. Une Afrique en paix, réconciliée avec elle-même, une société marquée par la cohésion et fondée sur le respect des droits de chacun, indépendamment des considérations de couleur, de sexe, d'appartenance ethnique, de religion ou d'aptitudes. Une Afrique éclairée, ayant remporté sa lutte pour la libération de l'esprit. Une Afrique prospère, où les connaissances et les compétences humaines seront les ressources essentielles. Nous envisageons une Afrique enfin intégrée dans ses systèmes politiques, économiques et sociaux, dans sa quête de la paix, de la justice, de la prospérité et d'une vie meilleure pour tous.

Notre nouvelle vision de la Renaissance africaine vise non pas à nous ramener à la période nostalgique du pré-colonialisme, mais à nous aider à reprendre le développement de notre patrimoine culturel. Les valeurs qui nous unissent et la connaissance de notre propre environnement, conjuguées aux méthodes de gestion modernes, aux sciences sociales et physiques et à la technologie, devront nous aider à résoudre nos problèmes chroniques de pauvreté, de maladie, de famine, de conflit, de mauvaise gouvernance et de corruption.

Dans cette Afrique renouvelée, l'éducation devra préparer enfants, jeunes et adultes à prendre en main leurs propres destinées, en les libérant de toute dépendance. Les Africains seront alors dotés d'initiative, de créativité, d'esprit critique, d'esprit d'entreprise, de valeurs démocratiques, de fierté et d'une capacité à apprécier la diversité. Cette nouvelle Afrique pourra respecter les droits de chacun et exiger une bonne gestion des affaires publiques et la responsabilité des gouvernants. Une cohésion sociale nouvelle permettra de résister aux forces de la violence et de la division. Le sexe, la couleur de la peau, l'appartenance à telle ou telle tribu, l'origine ethnique, le statut social, les aptitudes mentales et physiques, la confession et les convictions politiques ne feront plus désormais obstacle à l'éducation.

Il appartiendra aux gouvernements, à la société civile et aux partenaires du développement à tous les niveaux de créer des organisations d'apprentissage dynamiques afin de favoriser le développement social, économique et culturel. Le secteur de l'éducation et de la formation devra être repensé et réorganisé de manière à devenir un système véritablement intégré de gestion de la connaissance et de développement des ressources humaines.

Dans le but de faire de cette vision une réalité, nous avons d'ores et déjà commencé à travailler ensemble dans le domaine de l'éducation. Nous renforçons l'unité africaine et engageons une véritable offensive à l'échelle du continent pour promouvoir le développement social, économique et culturel de l'Afrique, en d'autres termes, la Renaissance africaine.

3. Les domaines d'action prioritaires

Nos systèmes éducatifs doivent offrir à tous la possibilité d'apprendre tout au long de la vie, en mettant l'accent sur l'apprenant et sur les processus d'apprentissage. Des contextes d'apprentissage sécurisants et motivants aideront les familles et les individus à développer leur esprit critique et leur créativité afin de réaliser leur potentiel. Dans le domaine de l'éducation, les questions majeures sont l'accès et l'équité, la qualité et la pertinence, le renforcement des capacités et les partenariats :

3.1 Améliorer l'accès et l'égalité

- ▶ Réviser et développer les politiques éducatives et autres, ainsi que les législations dans le cadre de la Renaissance africaine ;
- ▶ mobiliser les ressources pour restructurer et redistribuer les moyens financiers des gouvernements en vue de renforcer l'éducation de base ;
- ▶ développer une coopération plus étroite entre le gouvernement central et les pouvoirs locaux, les écoles, les communautés et les familles de manière à faciliter l'appropriation, la pérennité et l'accessibilité du système scolaire ;
- ▶ accorder une attention particulière aux enfants de la rue, aux enfants qui travaillent, qui appartiennent à des communautés nomades ou à des minorités, qui vivent dans des régions reculées ou déchirées par des conflits armés, aux orphelins du VIH/sida, ainsi qu'aux enfants prisonniers et aux enfants handicapés ;
- ▶ élargir l'offre en matière d'enseignement préscolaire à tous les enfants ayant l'âge d'en bénéficier ;
- ▶ développer des stratégies d'éducation alternatives non formelles afin d'atteindre les enfants, les jeunes et les adultes défavorisés, ainsi que d'autres exclus de l'enseignement traditionnel tels que les réfugiés et les personnes déplacées ;
- ▶ assurer l'égalité de participation des filles et des femmes à tous les programmes d'éducation, y compris ceux de sciences et de technologie ; et
- ▶ réduire les disparités entre hommes et femmes, entre régions, entre zones rurales et urbaines, ainsi que les disparités socio-économiques en matière de participation à l'éducation.

3.2 Améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation

Seule une faible proportion d'enfants maîtrisent les compétences de base et nos systèmes éducatifs n'atteignent pas les standards attendus en terme de performances. Pour remédier à cette situation, nous devons :

- ▶ Revoir et re-concevoir les contenus des programmes scolaires et les méthodes d'enseignement pour les adapter aux besoins éducatifs, psychologiques et socio-économiques, ainsi qu'à l'environnement culturel des enfants. Une attention particulière devra être prêtée aux compétences de la vie courante, requises pour affronter des problèmes tels que ceux liés à la pandémie du VIH/sida, aux enfants ayant des besoins spéciaux, aux personnes vivant dans des régions aux prises avec des conflits chroniques et à l'abus de drogues ;

- ▶ améliorer la formation initiale et continue des enseignants, en vue d'une meilleure maîtrise des approches participatives, intégratives, et sensibles à la discrimination sexuelle, ainsi que de l'utilisation des nouvelles technologies ;
- ▶ valider et appliquer les formes traditionnelles, basées sur la famille, de prise en charge de l'enfance en termes d'orientation des parents et de formation des enseignants, ce qui renforce l'idée que l'apprentissage commence à la naissance ;
- ▶ promouvoir l'utilisation de la langue maternelle dans l'éducation de la petite enfance, dans les premières années de l'enseignement primaire et dans la formation des adultes ; créer un lien entre développement personnel et patrimoine culturel des apprenants ; et renforcer la confiance en soi des apprenants ;
- ▶ améliorer la mise au point, la production et la distribution d'aides didactiques abordables et mieux adaptées aux conditions locales ;
- ▶ entreprendre des recherches et développer l'utilisation de productions locales plutôt qu'importer des produits manufacturés, en matière de préparation et de production de manuels et de matériels pédagogiques rentables ;
- ▶ définir les compétences de base fondamentales pour chaque niveau d'enseignement ;
- ▶ développer des systèmes fiables d'organisation de l'éducation et d'informations statistiques afin d'améliorer l'analyse et la prise de décisions ;
- ▶ favoriser le développement d'une recherche en éducation, attentive aux problèmes de discrimination sexuelle et des droits de chacun ;
- ▶ articuler éducation formelle et non-formelle afin d'intégrer les groupes marginalisés à un système d'apprentissage tout au long de la vie ;
- ▶ introduire l'éducation dans la famille, la communauté et le lieu de travail ; et
- ▶ inclure les valeurs et pratiques démocratiques à la conduite de l'enseignement et de l'apprentissage.

3.3 Le renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles

Pour être plus efficaces et plus sensibles au problème de la discrimination sexuelle, les capacités institutionnelles et professionnelles devront être renforcées aux niveaux régionaux, nationaux et locaux. Pour ce faire, nous devons :

- ▶ Donner la priorité au développement social, culturel et économique de l'Afrique dans la formulation des politiques, stratégies et programmes ;
- ▶ assurer les droits fondamentaux à la nourriture, à un toit, à la sécurité et à la santé pour que les enfants africains participent pleinement à l'éducation ;
- ▶ créer un contexte politique propice, pour garantir l'inclusion de tous dans les programmes éducatifs ;
- ▶ mobiliser les ressources financières et humaines disponibles et en créer de nouvelles pour offrir à tous une éducation de base ;
- ▶ développer des programmes sensibles au problème de la discrimination sexuelle et des contextes d'apprentissage conviviaux pour assurer la pleine participation des filles à l'éducation ;
- ▶ développer des capacités institutionnelles et des ressources humaines en matière de systèmes statistiques et de gestion, ainsi que des recherches sur la formulation, la mise en œuvre et

l'évaluation de politiques éclairées ;

- ▶ impliquer les syndicats d'enseignants et les enseignants dans l'amélioration de la profession ;
- ▶ développer des capacités institutionnelles et humaines ainsi que des programmes scolaires pour prévenir et gérer la pandémie du VIH/sida et ses effets sur l'éducation.

3.4 Améliorer le partenariat

Nous reconnaissons que les gouvernements ont la responsabilité la plus importante dans le financement de l'éducation de base. Ils doivent jouer un rôle de tête de file dans la facilitation des partenariats établis à tous les niveaux, avec la société civile, les organisations, le secteur privé, les ONG, les groupes religieux, les communautés, les associations de parents et d'enseignants, les syndicats enseignants et les familles. Nous cherchons à nouer des partenariats avec les parties prenantes qui ne soient pas simplement destinés à partager les dépenses, mais qui englobent l'ensemble du secteur de l'éducation, y compris les processus décisionnels, la gestion et l'enseignement. Pour arriver à cette nouvelle forme de partenariat, nous devons :

- ▶ Développer un cadre politique pour renforcer la coopération entre ministères, ONG, société civile et autres instances ;
- ▶ planifier, contrôler et faciliter conjointement la coordination de l'aide en vue du leadership, de l'appropriation et de la mise en œuvre par les pays eux-mêmes ;
- ▶ partager les connaissances, les informations, les savoir-faire techniques et les autres ressources ;
- ▶ prendre des mesures pour bâtir un climat de confiance mutuelle, de respect et de responsabilité ;
- ▶ impliquer les médias et les partenaires décisionnels dans le débat public sur l'éducation, les questions de société et de développement et pour atteindre les jeunes déscolarisés et les adultes ;
- ▶ appliquer des stratégies de soutien pour éliminer la dépendance à l'aide à long terme, accentuer le renforcement des capacités locales, et faire plus confiance aux solutions indigènes ;
- ▶ créer un mécanisme de gestion et de coordination des partenariats, par le biais de la législation et des réunions de sensibilisation et de consultation ;
- ▶ impliquer les partenaires décisionnels dans la construction d'un minimum d'infrastructures critiques pour la mise en œuvre et la gestion de la décentralisation à différents niveaux ;
- ▶ canaliser l'assistance à l'éducation à travers les organisations opérationnelles des Nations Unies et les ONG dans les pays où sévissent des conflits armés ;
- ▶ collaborer pour le développement de systèmes de collecte de données et d'informations adéquats, qui aident à l'évaluation des situations et tendances à l'intérieur des différents sous-secteurs de l'éducation.

4. Stratégie

Sur la base des nouvelles formes de partenariat, nous devons nouer des alliances entre partenaires décisionnels orientées vers la réalisation d'objectifs, et nous focaliser sur le renforcement des capacités et la transformation des systèmes afin de répondre aux besoins d'apprentissage des individus et de réaliser les objectifs de développement de la communauté, du pays et de la région.

4.1 Objectifs stratégiques

Les objectifs stratégiques que nous nous fixons constituent les cinq thèmes de la conférence :

1. Réformer l'éducation pour permettre la réalisation des objectifs de développement national et régional, en se référant spécifiquement au développement social, culturel, économique et technologique ;
2. réformer les contenus des programmes scolaires et améliorer la pertinence, la qualité et les méthodes d'enseignement, en nous concentrant sur les besoins des apprenants ;
3. transformer le rôle de l'État ainsi que des structures et des fonctions des systèmes éducatifs pour faciliter la participation active des partenaires décisionnels aux processus d'apprentissage tout au long de la vie ;
4. renforcer les capacités en matière de direction, gestion, recherche et systèmes d'information dans le domaine de l'éducation ; et
5. renforcer les partenariats avec les ONG, la société civile et les partenaires du développement au niveau communautaire, national, régional et international.

Nous devons réunir les partenaires décisionnels et constituer des conseils consultatifs pour définir ces objectifs et pour élaborer des stratégies pour les atteindre.

4.2 Les stratégies de base

Afin d'atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration de Johannesburg, nous devons examiner nos systèmes éducatifs, en nous référant aux cinq objectifs stratégiques et aux dimensions cibles de l'Éducation pour tous :

- ▶ L'expansion du développement des programmes d'éveil de la petite enfance et de leur qualité ;
- ▶ l'universalisation de l'accès à l'école et l'augmentation du nombre d'élèves achevant leur scolarité primaire (fondamentale)
- ▶ l'amélioration des acquis scolaires ;
- ▶ la promotion de l'équité entre hommes et femmes et le développement de l'éducation des filles et des femmes ;
- ▶ la lutte contre l'illettrisme des adultes ;
- ▶ le développement de l'éducation de base et de la formation qualifiante des enfants non scolarisés ;
- ▶ la mise en place de programmes d'éducation sur le VIH/sida et de mécanismes adaptés pour lutter contre la pandémie ;
- ▶ l'amélioration de la gestion et de la gouvernance.

Dans le cadre de la formulation de stratégies spécifiques aux pays, nous serons guidés par les stratégies générales suivantes que nous avons adoptées :

4.2.1 L'examen et l'harmonisation des politiques et des législations existantes

Une attention particulière doit être portée aux droits des catégories défavorisées, notamment les filles et les femmes, les minorités ethniques, les handicapés, les victimes de la pandémie du VIH/sida et les autres personnes ayant des conditions de vie particulièrement difficiles.

Les formes d'apprentissage formel, non formel et informel doivent être articulées de façon à créer une « culture de l'apprentissage tout au long de la vie » qui promeut l'intégration sociale.

4.2.2 L'augmentation des financements et de la rationalisation des investissements en faveur de l'éducation

Les gouvernements demeurent les principaux responsables du financement de l'éducation, en faveur de laquelle nous devons tenter de dégager des fonds supplémentaires et de mobiliser des ressources locales et privées. En améliorant la qualité de l'éducation et le rendement des systèmes éducatifs, nous augmenterons aussi l'efficacité des dépenses consenties.

4.2.3 Le développement des capacités institutionnelles au niveau national, sous-régional et régional

Nous devons améliorer nos capacités à réaliser les objectifs en matière d'Éducation pour tous, en mettant en œuvre des réformes institutionnelles et des programmes de formation appropriés, qui se focalisent sur le leadership, la planification stratégique des ressources, la gestion de l'information et la recherche décisionnelle. En mettant en commun les institutions régionales déjà existantes, les compétences, les méthodologies et les informations, nous assurerons la faisabilité, la durabilité et la rentabilité.

4.2.4 L'examen des programmes d'enseignement et la validation des systèmes de connaissance, des valeurs et des compétences indigènes

L'élaboration de programmes d'enseignement adéquats doit prendre en compte les systèmes de valeur fondés sur les langues et les systèmes de connaissances indigènes, tout autant que les connaissances, informations et technologies actuelles. Nous devons trouver de nouveaux moyens pour articuler les opportunités d'apprentissage formel, non formel et informel, de manière à créer une « culture de l'apprentissage tout au long de la vie », avec l'objectif de promouvoir l'intégration sociale.

4.2.5 L'amélioration des capacités de réforme de l'éducation

Pour que la mise en œuvre des changements planifiés aussi bien que les réponses à la crise et l'ajustement de la gestion soient efficaces, il faut à la fois un consensus politique et des compétences professionnelles. Afin d'augmenter les capacités d'innovation, la sensibilisation aux disparités et la flexibilité pour faire face à des besoins changeants, nous devons associer les exécutants et les bénéficiaires à l'examen des décisions et aux comités de gestion, et ce, aux différents niveaux d'exécution. Pour éviter le retranchement dans le statu quo et pour élargir les perspectives, les groupes les plus défavorisés doivent être représentés, sinon directement, au moins par des organisations de la société civile soutenant leur cause.

De même, sinon plus, la capacité à mettre en œuvre les changements nécessaires est cruciale. Nous devons donc développer les capacités d'exécution des individus et des organisations. Un point de départ urgent est, par exemple, la question de l'enseignement et de l'apprentissage à l'école et dans la classe – un domaine où les changements attendus n'ont pas eu lieu. En nous focalisant ainsi, nous améliorerons le professionnalisme des équipes enseignantes, nous développerons les systèmes de gestion des établissements scolaires,

nous créerons un environnement plus sensible au problème de la discrimination sexuelle et plus favorable au travail des élèves, etc.

4.2.6 L'amélioration de l'environnement de l'enseignement et de l'apprentissage

Il est impératif d'accorder davantage d'attention au développement de matériels, de méthodologies et d'environnements d'apprentissage sociaux adaptés et durables ancrés dans l'environnement local de l'élève africain – et notamment l'environnement des petites filles et des handicapés. Il conviendra de développer un environnement d'apprentissage sûr et stimulant intellectuellement ainsi qu'une pédagogie fondée sur une approche centrée sur l'élève, des valeurs démocratiques et des pratiques d'interaction enseignement-apprentissage.

4.2.7 L'adoption de technologies adaptées et rentables

Des technologies nouvelles, adaptées et rentables doivent être adoptées, parallèlement à l'intégration des méthodes indigènes d'éducation. La dépendance envers les matériels et technologies importés, qui demandent toujours plus de devises fortes alors qu'elles sont en quantité limitée, n'est pas viable et doit être réduite le plus rapidement possible. Pour commencer, les investissements R&D doivent être intensifiés pour développer des alternatives locales à l'importation de papier, de livres, etc., qui élimineront les taxes d'importation sur le papier et autres matériels nécessaires à la publication locale de livres. Le recours plus effectif à la tradition orale dans des contextes appropriés doit être exploré et systématisé dans la formation des enseignants et pour d'autres applications en matière d'éducation et de formation.

4.2.8 La promotion et le soutien pour une recherche en éducation basée en Afrique

Les politiques d'éducation doivent être ancrées dans la réalité africaine. Nous devons donc renforcer la recherche dans des domaines prioritaires pour l'Afrique. La recherche doit être menée dans la langue et l'environnement des groupes-cibles. Elle doit identifier, analyser et résoudre les problèmes qui sont responsables, par exemple, de l'exclusion (sur quelque base que ce soit : sexe, handicap, langue, statut, race, etc.) et qui sont liés à des structures et des politiques éducatives et culturelles, à des programmes scolaires et des pratiques d'enseignement. Comme le manque de données pertinentes reste un problème majeur, les responsables de la recherche en éducation et des statistiques doivent élaborer ensemble des stratégies pour la recherche et les statistiques fondées sur les recommandations de la Conférence de Johannesburg et soumettre leur rapport au Conseil consultatif national de l'Éducation pour tous.

4.2.9 Le développement de partenariats authentiques et durables

Les partenariats entre tous les partenaires décisionnels doivent être construits sur des principes de confiance, responsabilité et transparence. Cependant, les gouvernements doivent prendre la pleine responsabilité de l'offre d'éducation primaire et assumer le

leadership pour faciliter la participation de tous les acteurs de l'éducation en tant que partenaires. Des objectifs communs, le consensus sur les stratégies à mettre en œuvre, la coordination et les relations de travail doivent être établies à travers le Conseil consultatif national de l'Éducation pour tous et les groupes techniques de travail.

5. La fixation d'objectifs

Sur la base de ce Cadre général, chaque équipe nationale devra se fixer des objectifs, définir des stratégies et élaborer des plans d'action en fonction des résultats de l'évaluation nationale et en se fondant sur les 10 lignes directrices suivantes :

5.1 Développer des programmes de qualité pour les soins et le développement de la petite enfance

Il conviendra de doubler d'ici 2006 le nombre de programmes et de possibilités concernant le développement de la petite enfance. Ces différents programmes devront se dérouler dans des cadres sécurisants, sûrs et stimulants. Les pays devront œuvrer à garantir l'accès à ces programmes à tous les enfants âgés de 3 à 6 ans, et ce d'ici l'an 2015.

5.2 Améliorer l'accès universel à l'éducation primaire (de base) et faire en sorte que les élèves terminent leur scolarité

Il faudrait veiller à ce que tous les enfants d'âge scolaire aient accès à un enseignement primaire de qualité d'ici 2015. Au moins 80% des inscrits devraient arriver au terme de l'enseignement primaire, et au moins 90% d'entre eux devraient pouvoir continuer leurs études dans le secondaire.

5.3 Améliorer les performances en matière d'apprentissage

Il faudrait que d'ici 2015, tous les enseignants aient bénéficié d'une formation initiale et que les programmes de formation en cours d'emploi soient opérationnels. Cette formation devrait mettre l'accent sur des approches centrées sur l'enfant et sur un enseignement fondé sur le respect des droits et des différences entre les sexes. Des mécanismes devraient être mis en place pour permettre des évaluations nationales afin de suivre les progrès en matière d'apprentissage. Tous les enfants devront maîtriser les compétences minimales dans les domaines de l'expression écrite et orale, des mathématiques et des sciences.

5.4 Améliorer l'éducation des filles et des femmes

Il faudrait que le nombre de filles inscrites à l'école, terminant leur scolarité et passant d'un niveau de l'enseignement à l'autre soit de plus en plus comparable à celui des garçons. Il faudrait revoir et, le cas échéant, adopter des lois afin de supprimer tous les obstacles à la participation des filles et des femmes à l'éducation. Il faudrait prendre des mesures pour créer un environnement d'apprentissage sûr et favorable aux filles et aux femmes, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école. L'action positive devrait être généralisée pour améliorer l'accès à l'éducation, en particulier dans le domaine des mathématiques et des sciences. Il faudrait mener des campagnes de sensibilisation et de formation attentives aux différences entre les sexes, à l'intention des parents, des enseignants et des gestionnaires de l'éducation en vue d'accroître la participation féminine à l'éducation.

5.5 Réduire l'analphabétisme des adultes

Il faudrait réduire les taux d'analphabétisme des adultes d'au moins 50%, en consolidant l'alphabétisation et la formation permanente des adultes et en intégrant les programmes dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie. Il faudrait élaborer des programmes pertinents et stimulants, ainsi que des méthodologies d'enseignement et des ressources pédagogiques de qualité.

5.6 Développer l'éducation de base et la formation qualifiante pour les apprenants non scolarisés

Il conviendrait de mener, au cours des deux prochaines années, des études sur la situation des enfants et des jeunes non scolarisés, afin d'évaluer leurs besoins en matière d'apprentissage selon les sexes, les âges et les contextes communautaires. En fonction des résultats de ces études, l'on veillera à élaborer et à mettre en place des programmes d'éducation non formelle novateurs et durables. Il faudra œuvrer à instaurer une coopération entre les prestataires de l'éducation et les ministères de l'éducation en vue de l'harmonisation des programmes et dans le souci de combler le fossé entre éducation formelle et éducation non formelle.

5.7 Mettre en place des programmes d'éducation sur le VIH/sida et des mécanismes de réponse appropriés

Le sida n'est plus désormais un simple problème de santé publique. Dans nombre de pays africains, il constitue un obstacle de plus en plus sérieux au développement. Il convient d'accélérer la formation et le recrutement des enseignants afin de remplacer le

nombre croissant de maîtres en congés maladie, voire les victimes de la pandémie. Il convient de développer des systèmes d'aide d'urgence pour que le nombre croissant d'orphelins puissent continuer de fréquenter l'école et trouver des solutions à long terme pour leur prise en charge et leur développement.

Les compétences nécessaires à la vie courante et les programmes d'éducation relatifs au VIH/sida devraient être renforcés ou introduits dans tous les programmes d'éducation. Il conviendrait de forger par ailleurs des partenariats avec les médias, les organisations religieuses, la société civile et les communautés afin que se dégage un consensus sur la marche à suivre pour mettre en œuvre le programme d'éducation au VIH/sida et développer des stratégies efficaces et viables de lutte contre cette pandémie.

En collaboration avec les autres ministères et les partenaires décisionnels, le secteur de l'éducation devrait jouer un rôle prépondérant dans les campagnes sur le sida et exhorter les hommes, y compris ceux qui appartiennent au corps enseignant, à respecter la dignité des femmes et leur droit de se protéger.

5.8 Améliorer la gestion et la gouvernance

Le développement d'une éducation de qualité dans la région doit s'appuyer sur une gestion efficace à tous les niveaux. Les pratiques devront faire l'objet d'une évaluation et être révisées pour refléter la nouvelle vision de l'éducation. Il conviendra de recourir aux nouvelles technologies de la communication et de l'information. La gestion de l'éducation et la gouvernance doivent être décentralisées et assorties de mesures visant à construire les capacités de mise en œuvre afin d'encourager la participation des autres prestataires de l'éducation, des parents, des communautés et des apprenants pour mieux répondre aux besoins en permanente évolution. Il faudra formuler un plan stratégique sur la gestion et la gouvernance de la structure et des fonctions nouvelles à divers niveaux conformément aux nouveaux principes de partenariat.

5.9 Accroître les crédits budgétaires affectés à l'éducation

La mise en œuvre du Cadre d'action dépendra, dans une large mesure, de la mobilisation de ressources supplémentaires et d'une rationalisation des sommes actuellement allouées à l'éducation. Les gouvernements devraient faire en sorte de consacrer à l'éducation au moins 7% du PIB à moyen terme (5 ans) et 9% à long terme (10 ans). Les organismes internationaux devraient doubler leur soutien financier, en particulier pour le développement des capacités et de la gestion.

5.10 Institutionnalisation des fonctions d'évaluation et de suivi de l'équipe d'EPT

Les équipes de coordination et les structures consultatives existantes seront renforcées afin de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs de notre nouvelle vision. Nous allons transformer les groupes consultatifs régionaux en un Conseil consultatif régional de l'EPT composé de partenaires de l'éducation au niveau régional, dont les commissions thématiques et les groupes de travail techniques seront les infrastructures et faisant intervenir des spécialistes dans les domaines de la recherche, des statistiques, de l'administration, de la gestion financière, de l'inspection, etc. de divers départements, institutions et agences. Le Conseil aura pour tâche première de produire, d'ici à la fin de l'an 2000, un plan de travail consensuel pour l'évaluation et le suivi réguliers de la mise en œuvre du Cadre d'action de l'EPT.

6. L'Alliance pour la Renaissance africaine : programme d'action

Après avoir adopté une vision commune, nous proposons une Alliance pour la Renaissance africaine car nous sommes convaincus qu'ensemble et unis, nous constituons une force puissante capable de faire aboutir un véritable changement de paradigme et de promouvoir davantage d'investissements en faveur de l'éducation en vue de la transformation envisagée. Pour ce faire, nous planifierons conjointement et coordonnerons nos stratégies et nos activités, et nous unirons nos compétences et nos ressources.

Afin que l'Alliance pour la Renaissance africaine réussisse, nous sommes tout à fait conscients de la nécessité pour les membres d'en respecter les principes et d'assumer leurs responsabilités dans leurs domaines de compétence respectifs pour la cause commune. En tant que partenaires de cette Alliance, nous nous efforcerons d'assumer nos responsabilités dans nos domaines respectifs :

6.1 Les gouvernements africains :

- ▶ Mettront un terme aux conflits armés et assureront la sécurité, encourageront une culture de paix, réviseront les budgets militaires, utiliseront les soldats démobilisés, les armes, les équipements et autres actifs libérés de manière constructive : formation professionnelle, alphabétisation des adultes, réparation et construction d'écoles, transports publics, gestion de l'eau et irrigation, etc. ;
- ▶ encourageront un style de gouvernement éclairé, participatif, transparent et responsable ; la corruption sous toutes ses formes devra être condamnée à tous les niveaux du gouvernement et de la société civile ;

- ▶ concentreront leurs ressources sur les processus d'enseignement et d'apprentissage et sur les méthodes de prestation les plus efficaces, les plus rentables et fondées sur un partage des coûts et des ressources ;
- ▶ augmenteront suffisamment les ressources consacrées à l'éducation de base pour avoir un impact significatif sur la quantité et la qualité ;
- ▶ veilleront à ce que les économies réalisées grâce à la réduction de la dette soient investies dans l'éducation et dans le secteur social dans l'intérêt des enfants, des jeunes et des adultes jusqu'ici marginalisés et exclus ;
- ▶ prendront l'initiative de mobiliser des ressources, de fixer des normes et de faciliter la participation des parties prenantes à l'éducation, dont les communautés, les ONG, la société civile, le secteur privé et les partenaires du développement ;
- ▶ veilleront à ce que politiques et législations soient inclusives et favorables à une éducation de qualité pour tous ;
- ▶ créeront un environnement propice, y compris par l'action positive, à la pleine participation des femmes à la direction de l'éducation ;
- ▶ développeront des capacités institutionnelles en matière de planification stratégique des ressources, de suivi et de mise en œuvre du Cadre d'action ; et
- ▶ réviseront tous les éléments juridiques, administratifs et fiscaux de manière à faciliter le rôle de l'édition dans l'éducation et à aider les éditeurs locaux en éliminant les droits de douane sur le papier et autres fournitures requises.

6.2 Les institutions régionales et sous-régionales :

- ▶ Mettront sur pied un Conseil consultatif régional de l'EPT, soutenu par des commissions thématiques et des groupes de travail techniques, qui assumera les fonctions de suivi et d'évaluation des groupes consultatifs techniques régionaux ;
- ▶ feront de l'éducation leur toute première priorité pour la prochaine décennie en termes de politiques, de programmes et d'activités ;
- ▶ assureront la conduite efficace du processus de mise en œuvre de programmes régionaux de l'éducation, ainsi que du processus de renforcement de la coopération au niveau sous-régional et régional ;
- ▶ assureront la promotion des synergies et faciliteront l'émergence d'établissements pédagogiques sous-régionaux et régionaux, avec des programmes éducatifs intégrés, des mécanismes de mise en commun d'informations et de ressources, dans des domaines tels que les manuels scolaires en langues locales, en sciences et en technologie ;
- ▶ faciliteront la coopération régionale entre institutions et réseaux d'experts dans le cadre de programmes conjoints destinés à favoriser le développement des capacités en matière de direction de l'éducation, de gestion, de planification stratégique des ressources, de recherche sur les politiques et de systèmes d'information statistiques ;
- ▶ encourageront une gouvernance de qualité et condamneront la corruption au sein de leurs propres institutions, ainsi que dans la société en général ;

- ▶ prendront des mesures pour prévenir et réduire le commerce des armes et la contrebande de minerais stratégiques, d'or et de diamants que les partis en guerre utilisent pour financer leurs conflits.

6.3 La société civile, dont les ONG, le secteur privé et les organismes religieux :

- ▶ Recentreront leur action sur la responsabilisation de la communauté pour remédier à la pauvreté et renforcer la participation de la collectivité à l'éducation ;
- ▶ participeront au processus d'éducation et y contribueront de diverses manières, notamment en définissant et en surveillant la pertinence et la qualité, et en fournissant des services bénévoles ;
- ▶ militeront pour l'inclusion de groupes jusqu'ici marginalisés, en particulier les pauvres et les démunis : les orphelins, les handicapés, les détenus, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ;
- ▶ encourageront une gouvernance de qualité et condamneront la corruption ;
- ▶ favoriseront l'établissement de partenariats authentiques avec d'autres parties prenantes qui soient mutuellement acceptables et dans l'intérêt des apprenants africains, enfants et adultes, grâce à de meilleures capacités de gestion compte tenu des défis nouveaux à relever et des responsabilités à assumer ;
- ▶ soutiendront les efforts des gouvernements et des communautés en vue de promouvoir un développement durable, en favorisant une éducation de qualité pour tous ;
- ▶ s'investiront davantage dans les campagnes de sensibilisation du public s'agissant, par exemple, du VIH/sida, ainsi que dans les campagnes destinées à inciter l'opinion publique à militer contre les conflits armés.

6.4 Les médias africains et internationaux :

- ▶ Diffuseront et feront connaître la nouvelle vision de l'éducation en Afrique, œuvreront à la mise en place d'une éducation de base holistique, humaine et transformatrice, ancrée dans les valeurs africaines et dans les systèmes de connaissances locaux ;
- ▶ participeront activement aux discussions, à la recherche, au suivi et à la mobilisation de ressources pour le développement d'une éducation de base de qualité pour tous ;
- ▶ mettront en place des stratégies pour informer et éduquer les Africains sur diverses questions touchant le développement du continent en général et l'éducation en particulier, dont l'éducation au VIH/sida, l'instruction des filles, les conflits ethniques et sociaux et la validation du système de valeurs africain et des savoirs indigènes ;
- ▶ offriront un forum de débats publics et d'échanges de vue de tous les partenaires décisionnels de l'éducation –élèves, parents, communautés, société civile et gouvernements ; et
- ▶ proposeront des modalités d'enseignement alternatives (matériels et méthodes).

6.5 Les organismes internationaux et bilatéraux :

- ▶ Travailleront en authentique partenariat avec les gouvernements et la société civile africains afin d'améliorer la réalisation de l'EPT, par la mise en place de politiques et de stratégies solides visant à annuler et pas uniquement à réduire les dettes nationales ;
- ▶ veilleront à ce que les économies réalisées grâce à cette annulation de la dette soient investies dans l'éducation et dans le secteur social et que l'initiative des Pays pauvres très endettés (PPTE) serve à améliorer la condition des enfants, des jeunes et des adultes illettrés en Afrique, en particulier celle des groupes jusqu'ici marginalisés ou exclus ;
- ▶ travailleront avec les gouvernements africains et autres partenaires pour faire le bilan critique des répercussions des programmes d'ajustement structurel et autres programmes de développement sur l'éducation ;
- ▶ inciteront à l'adoption de meilleures stratégies de coordination entre les institutions afin d'améliorer la cohérence des programmes et éviter les doubles emplois, le gaspillage et l'inefficacité dans l'affectation et l'utilisation des ressources ;
- ▶ feront en sorte que l'Afrique se dote elle-même de la capacité à trouver des solutions à ses propres problèmes et trouve ses propres réponses politiques, en donnant la priorité aux ressources locales et régionales s'agissant des experts, institutions, organisations et initiatives en matière d'éducation ;
- ▶ accroîtront les investissements R&D en Afrique pour développer des alternatives locales à l'importation du papier et des livres ; l'industrie pharmaceutique pour mettre au point des traitements abordables contre le VIH/sida et les maladies tropicales ; les énergies renouvelables pour fournir l'électricité ; l'accès à l'Internet aux fins de communication et d'information ; le contrôle, la gestion et l'épuration de l'eau ;
- ▶ soutiendront et participeront aux conseils consultatifs nationaux et régionaux de l'EPT et soutiendront des partenariats régionaux tels que l'ADEA et les programmes éducatifs d'organisations régionales africaines telles que l'OUA, ECOWAS, SADC, etc. ;
- ▶ augmenteront leur soutien technique et financier à l'éducation en Afrique en veillant au minimum à le doubler d'ici 2015 ; et
- ▶ encourageront activement la réduction du commerce des armes et de la contrebande de minerais stratégiques que les partis en guerre utilisent pour financer leurs conflits.

7. Calendrier de suivi

Chaque pays élaborera son propre plan d'action en vue d'atteindre les objectifs de l'EPT. Les équipes nationales passeront en revue les problèmes, les priorités et les mandats des divers partenaires et se doteront d'un calendrier d'activités. Le calendrier présenté ci-dessous propose une méthodologie de mise en œuvre de ce Cadre d'action :

- 7.1 Diffusion et examen à l'échelle nationale des Déclarations et des Cadres d'action de Johannesburg et de Dakar, points de départ du processus d'élaboration du consensus et de planification stratégique.
- 7.2 Les gouvernements nationaux et autres partenaires revoient et diffusent leur rapport national de Bilan de l'EPT à l'an 2000 à l'issue de la réunion de Dakar et, en partenariat, se fixent des buts, des objectifs et des stratégies spécifiques.
- 7.3 Les gouvernements nationaux et autres partenaires terminent et mettent à jour leur plan d'action afin de réaliser les objectifs en matière d'EPT et définissent les modalités de mise en œuvre et de suivi des activités retenues.
- 7.4 L'ONU et autres organismes internationaux revoient leurs politiques et leurs plans d'action pour les harmoniser avec les Déclarations et les Cadres d'action de Johannesburg et de Dakar. L'engagement de soutenir les initiatives nationales en matière d'EPT est alors pris, et le dispositif de mise en œuvre du programme est mis en place.
- 7.5 Les équipes nationales de coordination et d'exécution sont mises en place. Les plans à court et à long terme de mise en œuvre sont finalisés, et des repères et des indicateurs spécifiques pour le suivi et l'évaluation sont définis. Début de la mise en œuvre (dans les trois premiers mois après Dakar).

8. Conclusion

Forts de notre détermination, de notre courage, de nos espoirs et de notre créativité, nous sommes convaincus que, dans cette Afrique du nouveau millénaire, l'éducation ne sera plus jamais comme avant. Elle constituera dorénavant le moyen stratégique pour parvenir à la renaissance de l'Afrique dans le contexte d'une économie, d'une communication et d'une culture mondialisées au XXI^e siècle. ■